ENS: ULM, LYON, PARIS-SACLAY, RENNES

Composition de Français, filières MP, MPI et PC (XEULSR)

Le jury se félicite que, comme les années précédentes, le programme ait été souvent bien connu des candidats et la méthode de la composition raisonnablement bien maîtrisée. La préparation de l'épreuve a été l'occasion de lire les trois œuvres au programme avec une belle diversité d'approches. Les candidats semblent en avoir tiré un grand profit intellectuel. Le jury se réjouit de la lecture d'excellentes copies, attestant d'un très bon niveau de réflexion des candidats sur les questions humaines, précieux tant pour leur avenir professionnel que pour leur existence personnelle. Afin de permettre aux futurs candidats de progresser dans leur préparation, le jury souhaite leur préciser dans le présent rapport ce qui a pu être apprécié dans les copies de cette année et, à toutes fins utiles, les inviter à la vigilance sur certains écueils et points problématiques récurrents, tant sur le fond que sur la forme, qui ont pu être constatés et qui compromettent parfois la réussite à l'exercice demandé.

Présentation, écriture et mise en page

De nombreuses copies sont bien présentées et d'une écriture lisible, et c'est heureux. Mais, au risque de se répéter, le jury tient à rappeler avec force qu'une présentation claire et soignée de la copie relève de la correction élémentaire et, au-delà du simple respect vis-à-vis de son interlocuteur, d'un impératif d'efficacité : ne pas être lisible, c'est encourir le risque... de ne pas être lu. Cela vaut d'abord pour la graphie : il convient de former tous les caractères en les différenciant, de porter les points sur les i et les accents, d'écrire sur les lignes, au besoin une ligne sur deux, en prenant soin de former des caractères suffisamment gros, et d'éviter les ratures. Ce sont des consignes simples à comprendre et à respecter ; elles garantissent cependant que le correcteur pourra prendre connaissance de toute la copie, mot pour mot. Cela est d'autant plus indispensable que les correcteurs, ayant un grand nombre de copies à corriger en un temps limité, ne peuvent accorder beaucoup plus de temps à déchiffrer celles qui sont mal écrites ou mal présentées. Car une structuration visuelle de la copie est également essentielle : il faut séparer les différentes parties de la composition, faire des alinéas à chaque nouvelle idée et, selon l'usage, souligner les titres des œuvres citées, mettre entre guillemets les éventuelles citations. Ainsi, les copies mal écrites ou mal présentées se pénalisent elles-mêmes.

Orthographe, syntaxe, vocabulaire, style

Ce qui vaut pour la graphie et la présentation visuelle de la copie vaut évidemment de même pour la correction orthographique et grammaticale de la langue. C'est en effet par l'attention à la langue que l'on peut comprendre les textes qu'on lit, c'est par une expression fine et construite que se manifestent une finesse de pensée ou un esprit de géométrie, précis et rigoureux.

En premier lieu, bien sûr, il convient de reproduire sans faute le nom des auteurs (Spinoza avec un z, et non un s !), des personnages, des lieux ou encore les titres des œuvres.

On soulignera ensuite ici certaines erreurs, encore récurrentes, qu'il faut s'efforcer de corriger:

- L'interrogation indirecte ne doit pas être confondue avec l'interrogation directe : il n'y a ni inversion du sujet, ni point d'interrogation dans l'interrogation indirecte ;
- Les pronoms s'accordent en genre et en nombre avec leurs antécédents ;
- Si l'on peut admettre, dans une certaine mesure, les fautes d'usage, il est difficilement acceptable que les fautes d'accord (pluriel, genre) se multiplient, ou que les verbes ne soient pas conjugués à la personne du sujet ;
- Il convient de distinguer futur et conditionnel;
- Il convient de rappeler l'orthographe d'*opinion* (féminin, et non *opignon*!), d'*hormis*, de *davantage* (et non *d'avantage*), de la conjonction de coordination *or* (et non *hors*!)...

Le jury espère aussi l'articulation précise des arguments entre eux et non pas leur simple juxtaposition, ou leur vague accumulation ponctuée d'un « de plus ». Les mots de liaison, les adverbes et les conjonctions de coordination, sont nombreux. Le candidat est invité à les utiliser dans leur diversité. C'est en effet la précision du choix des mots qui importe dans une composition. De manière générale, une argumentation réfléchie et riche suppose de désigner clairement les objets et de pouvoir opérer des distinctions fines.

Enfin, il est nécessaire de se relire. Personne ne peut se passer d'une relecture et il faut en prendre le temps, même lors d'une épreuve de concours, surtout dans ce cadre-là, où l'on est évidemment stressé et pressé. Toutes les conditions sont en effet requises pour que, plus que d'habitude encore, on commette des erreurs de langue, on omette ou répète des mots sous le feu de la pensée. Or cet exercice d'humilité, auquel les plus chevronnés d'entre nous se plient, permet ordinairement de progresser en corrigeant ses erreurs, et en l'occurrence de s'assurer de la lisibilité de ce que l'on soumet au jugement d'autrui.

Lecture et compréhension du sujet

La citation qui constituait le sujet était empruntée à un auteur classique de la culture française :

Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue pour lui en donner une relative, et transporter le moi dans l'unité commune; en sorte que chaque particulier ne se croie plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout.

Jean-Jacques Rousseau, Émile ou De l'éducation, I, 1762.

Conformément à l'esprit qui prévaut à l'épreuve de culture générale du Concours d'admission à l'École polytechnique, on ne demandait pas au candidat une connaissance précise de la pensée de Rousseau, mais une compréhension de l'enjeu de la citation proposée. Ainsi, il était relativement secondaire, pour le bon traitement du sujet, de savoir si Rousseau se prononçait pour ou contre un tel régime des « bonnes institutions sociales », mais de comprendre l'enjeu d'une telle formulation au regard du thème mis au programme cette année (« La communauté et l'individu »). Pour ce faire, il fallait analyser précisément et dans le détail l'ensemble de la citation et poser, d'une manière ou d'une autre, le problème (ou une de ses formulations adéquates) qui s'y rapporte. Le candidat n'était nullement tenu de connaître la formulation rousseauiste du contrat social, pas plus que de savoir que Rousseau définit ici seulement une des formes d'éducation qu'il circonscrit et distingue de l'éducation par les choses et de l'éducation par la nature sans faire ainsi de l'éducation du citoyen par les

« institutions sociales » ni le tout de l'éducation ni son dernier mot. Le candidat était, par contre, tenu de considérer, au moins un temps, la formule en lui accordant par avance une valeur positive (les « bonnes » institutions sociales), et de lui attribuer un sens modéré (ce qui n'empêchait pas de s'étonner que de bonnes institutions sociales visent ou passent – ce qui n'est pas la même chose – par la dénaturation de l'homme, lequel semble d'abord exister comme individu).

Or, en premier lieu, un nombre certain de dissertations n'analysait pas du tout les termes du sujet, mais le supposait immédiatement compris. Un tel manque de réflexion préliminaire a conduit bien des candidats à assimiler purement et simplement la recommandation de Rousseau au régime décrit par George Orwell ou à celui narré par Aldous Huxley (références très souvent convoquées), voire à l'assimiler au régime nazi. Or, même sans rien connaître de Rousseau, il était tout de même étonnant de rapprocher ce penseur éclairé (du XVIII^e siècle, cela se déduisait de la datation de la citation) de formules du fanatisme totalitaire, et le passage ne pouvait le laisser penser aisément. Ainsi, contrairement à ce que plusieurs candidats ont cru pouvoir y lire, à aucun moment il n'est dit dans le passage qu'il s'agirait de « contraindre » les hommes ou citoyens à un tel mode de fonctionnement; de même, le passage ne parle pas d'anéantissement de soi, mais de « transfert » d'une « existence absolue » de l'individu à une « existence relative », une distinction qui a été rarement commentée de façon suffisamment précise. S'agit-il d'une « diminution » d'existence ou bien plutôt de l'ouverture à une autre existence individuelle, à la fois ramenée dans de justes bornes et plus étendue parce que reliée à l'existence des autres, ou encore corrélée à celle des autres ? La notion de « bonnes » dans l'expression « bonnes institutions sociales » devait être minimalement commentée : fallait-il entendre l'adjectif en termes d'efficacité ou en termes moraux, ou les deux (certains candidats l'ont vu, sans toujours tirer parti de ces deux acceptions différentes pour articuler leur travail). Le passage ou la conversion d'une forme d'existence à l'autre ne signifiait ainsi nullement nécessairement ici l'éradication de l'individu mais laissait bien davantage penser une ouverture aux semblables d'un même « tout ». De même, la formule indiquait clairement qu'elle s'inscrivait dans la perspective de la recherche du meilleur.

C'est pourquoi, la notion de « sensibilité » (presque jamais commentée par les candidats, alors qu'elle constituait la proposition finale de la citation) méritait évidemment quelque commentaire. De quoi parle, en effet, l'auteur de ces lignes? D'abord, très concrètement de l'acquisition d'une sensibilité à ce qui peut affecter tout autre individu d'un même tout (ce qui s'oppose à tout égocentrisme): c'est-à-dire, non seulement une sensibilité à l'intérêt général de l'ensemble de la société mais à tout ce qui peut affecter un autre individu du même tout, de pouvoir souffrir de ce qu'il souffre (si ce n'est de ce dont il souffre). Si cette ouverture est restreinte aux « semblables » d'une « même » société, et implique une fermeture aux autres sociétés, il s'agit d'abord d'un élargissement de la sensibilité : le moindre tort que subit un autre concitoyen me touche personnellement (voilà qui s'oppose pleinement à une perspective totalitaire); il s'agit, bien sûr, ensuite, d'une ouverture qui implique, certes, une certaine fermeture envers ceux qui n'en font pas partie, et cela devrait faire difficulté, puisque l'homme individuel se définit alors problématiquement par rapport d'abord à ce tout qu'est une cité, un pays, une nation, et non plus à l'humanité tout entière... Aussi la notion de sensibilité ici requise signifiait-elle clairement qu'il n'était nullement question d'une insensibilité, mais bien plutôt de ce qu'on pourrait appeler une métamorphose de la sensibilité. Presque aucun candidat ne s'est posé la question de savoir comment cette transition pouvait s'effectuer d'une sensibilité du je à soi-même (ou très aléatoire à tel ou tel autre ou à tout autre humain) à une sensibilité commune et inconditionnelle à chacun d'entre un nous d'une même société. Ainsi, la question d'une « sensibilité à ce qui est commun » était, le plus souvent, passée sous silence, quand sa valeur n'était pas purement et a priori dénigrée.

Dans le même temps où le souci du commun était assimilé à la servitude au totalitarisme, le souci de soi était trop souvent réduit à un individualisme. De là, des positions en faveur de l'un ou de l'autre sous un mode manichéen, et plutôt pour marquer ce que l'on refuse que pour défendre ce à quoi l'on tient. Cela n'interdisait pas, pour autant, — il était même requis — d'interroger l'affirmation d'un tel caractère restrictif de la sensibilité assignée exclusivement à celle d'une société que soulignait l'expression « ne que », et, par-là, de faire porter la critique sur ce point. Il était raisonnable de se demander s'il n'existait pas d'autres prescriptions ou d'autres impératifs, provenant d'une autre source, ayant pour fin de limiter le pouvoir des « institutions sociales » ou d'en borner l'ambition.

Pour qui connaît un tant soit peu l'œuvre de Rousseau, ces limites sont posées par l'auteur dans le cadre social et dans des cadres qui lui sont extérieurs dans les Rêveries d'un promeneur solitaire, par exemple. Mais, même en ignorant cette œuvre, étudier un texte ce n'est pas l'extrapoler dans le sens des préjugés : c'est rendre compte de la multiplicité des sens possibles d'interprétation et, par le jeu d'une étude aussi logique, exclure les propositions de sens incohérentes. Il était tout aussi raisonnable de s'inquiéter de savoir comment différents ordres pouvaient alors faire cohérence ensemble ou se rectifier réciproquement dans la tendance, spécifique à chacun, de vouloir tout régenter, chacun pour son propre compte. De la même façon, il était requis d'interroger la signification que l'auteur entendait donner au terme de « dénaturer » ou en quel sens cela pouvait être entendu positivement : car il n'était évidemment pas question d'entendre rapidement et univoquement ce terme dans le simple sens d'une corruption de la nature humaine, d'une altération destructrice ou d'un anéantissement. Sinon à ne pas comprendre pourquoi des institutions sociales auraient été requises. Cela impliquait de feuilleter la notion de « nature » et de savoir faire la différence entre le naturel d'un état de nature et la valeur d'essence de la notion de « nature » : arracher à l'état de nature ne signifie pas révoquer la nature humaine. Raison pour laquelle dans Du contrat social, Rousseau parle de « changer, pour ainsi dire, la nature de l'homme ». Sans même en avoir connaissance, on pouvait s'attendre à ce que certains candidats aient une connaissance quelconque du Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, qui dénonce les vices possibles du « tout social » et dont l'étude représente tout de même une pièce maîtresse du parcours attendu de l'institution scolaire. À ce titre, il faut peut-être encore souligner aux futurs candidats qu'ils ne sauraient ignorer ce qu'ils ont appris avant et pour le baccalauréat. Le jury ne peut pas ne pas être stupéfié de constater que bien des candidats ignorent la différence entre souverain et gouvernement, autoritarisme et totalitarisme... Il n'était pas exigé de convoquer ces concepts, mais si le candidat le fait, il doit minimalement les maîtriser.

Quoi qu'il en soit, d'une manière générale, le candidat doit s'attendre à devoir commenter une parole d'auteur qui présente une certaine rigueur théorique reconnue et qui ne se résume pas à un langage idéologique convenu, et, *dans l'ignorance dont le jury lui fait évidemment crédit*, il doit se soucier, à tout le moins, d'exercer ce que l'on appelle un *principe de charité*, de faire lui aussi le plus crédit à ce qui nous est donné à lire, ce qui exclut de se contenter de facilités rhétoriques. Prendre une parole en son sens le plus élevé oblige évidemment à réfléchir ensuite de façon complexe et empêche de se contenter d'enfoncer des portes ouvertes. Il reste que certains candidats ont très bien compris une part de l'enjeu, l'interrogation sur ce qui, au-delà de la sensibilité commune, doit pouvoir rester de sensibilité privée, purement individuelle ou de personne à personne, hors du cercle de l'intérêt ouvertement public.

À propos du plan, la plupart des candidats ont choisi un plan en trois temps : oui, non ou oui, mais/ la solution démocratique. Ce plan thèse/antithèse/synthèse n'était que modérément satisfaisant, car il est souvent mis en œuvre de façon mécanique. D'autres candidats n'ont envisagé la valeur de l'individu qu'à travers l'existence de personnalités individuelles fortes (lesquelles devaient être

respectées : les seules ?), opposant au fond à la loi de la foule celle des chefs et des héros, ce qui contrastait fortement avec toute forme de revendication démocratique. Le jury ne peut que déplorer la forte inclination de bien des copies à réserver un régime de faveur pour les personnalités d'exception, en réunissant souvent ensemble les âmes de chefs et celles des artistes.

Les meilleurs plans que le jury a eu le plaisir de trouver dans les copies dépassaient l'opposition mécanique, parfois caricaturale, thèse/antithèse/synthèse pour prendre en compte la difficulté du problème et chercher une articulation sensible, c'est-à-dire aussi vivante, entre unité sociale et unités individuelles. Certains plans ont ainsi donné de bons résultats, notamment parce qu'ils ne procédaient pas par oppositions forcées. Le jury a pu ainsi lire une copie qui, se demandant si les bonnes institutions sociales poussent l'individu à se fondre dans la communauté ou si elles lui laissent une existence singulière et intime, procédait selon le plan suivant :

- 1. Les bonnes institutions doivent pousser l'individu à se voir comme un membre de « l'unité commune » ;
- 2. Mais enlever à chacun son « existence absolue » reviendrait à créer une société d'individus désincarnés ;
- 3. De sorte que les bonnes institutions sociales sont celles qui savent rediriger les existences et les sensibilités particulières vers l'unité commune.

Une autre bonne copie, soulignant qu'une bonne société serait une société qui prospère et ferait assurément prospérer les individus plutôt que de se développer à leurs dépens, construit sa pensée selon la démarche suivante :

- 1. Transformer une communauté en une masse homogène pourrait sembler être un moyen efficace de garantir la stabilité du tout ;
- 2. Cependant, parce qu'elle nuit grandement aux individus, une société qui procéderait ainsi serait en réalité très fragile et courrait à sa propre perte ;
- 3. Il faut au contraire faire fonds sur les œuvres individuelles pour étayer une société démocratique où chacun peut se développer librement.

Il n'y a ainsi aucune problématique et aucune démarche nécessaires, pourvu qu'il y en ait une, et qu'une véritable réflexion se développe à partir d'une analyse cohérente du sujet.

Dans chacune des parties, comme le veut la règle de l'exercice, il était requis de s'appuyer essentiellement sur les œuvres au programme, et nullement ou subsidiairement sur d'autres références. Rappelons que les références à des œuvres extérieures, comme celles de Tönnies ou de Bergson, souvent convoquées, ne pouvaient être évoquées que secondairement, et seulement pour expliciter tel ou tel point de réflexion sur le sujet dans son rapport avec les œuvres au programme.

Les références elles-mêmes aux œuvres du programme doivent être exactes. Elles peuvent relever ou non de la citation (qui alors doit elle-même être exacte). Mais elles ne sauraient être envisagées par le candidat comme des sauf-conduits valant certificat de bonne connaissance des œuvres en question. Les candidats ne sont pas conviés à un concours de poudre-aux-yeux. Il convient de les expliciter au moins en partie, d'en dire minimalement quelque chose, et d'en faire quelque chose dans l'économie de l'argumentation proposée.

Dans l'ensemble, il est apparu que les œuvres d'Éschyle ont été le mieux connues et comprises ; les autres œuvres l'ont été un peu plus superficiellement. Il était recommandé de distinguer dans les institutions sociales ce qui relève en elles des lois ou des institutions politiques

stricto sensu de ce qui relève des mœurs ou des coutumes, la formule de Rousseau renvoyant effectivement aux unes et aux autres. Ainsi, la relation n'est pas la même entre l'intrigue des cités grecques (qui concernent des sociétés dans leur ensemble) et celle d'une classe sociale ou d'un groupe, voire d'une caste, comme c'est le cas du monde social du *Temps de l'innocence*. Il y avait quelque outrance à mettre sur le même plan la résistance d'Antigone qui se fait le porte-parole de valeurs ancestrales contre celles de la cité, et la révolte d'Ellen en faveur de la liberté privée et la défense de la condition féminine : non que la seconde soit moins significative et moins porteuse de valeurs sociales, mais, au contraire, ces conflits n'étant pas du tout du même ordre, il importait peut-être de faire ressortir, sans hiérarchie, la teneur des valeurs en débat : des nuances étaient requises pour faire voir les similitudes et les différences, tant sur la nature du réel et du fictif, qu'entre des formes narratives très différentes (l'épopée, le roman).

Concernant *Le Temps de l'innocence* (titre qui ne fut curieusement jamais questionné), bien des candidats ont pu faire état en des sens contradictoires concernant le personnage d'Ellen, exclusivement, tantôt de son désir de sécurité cherchée dans la communauté new-yorkaise, tantôt de l'expression de son désir de liberté contre cette même communauté, sans jamais rendre compte de l'histoire de son devenir, et, par là, de la complexité du problème. Preuve s'il en est que la citation isolée d'une répartie n'équivaut jamais à l'entière compréhension d'une histoire.

Concernant le Traité théologico-politique de Spinoza, bien des candidats se sont servi de la référence à l'histoire des Hébreux en la rejetant entièrement du côté du fanatisme (ce que Spinoza ne fait pas, quelle que soit sa critique du religieux). Les meilleures références furent celles faites à la défense de la liberté comme enjeu essentiel du politique, mais, trop souvent, ces références n'étaient pas suffisamment travaillées : en quels sens (multiples, en réalité) Spinoza affirme-t-il que l'enjeu de la politique étatiste est la liberté? Au sens de délivrance d'un état de nature qui serait celui de la discorde pour l'échanger contre un état de sécurité ou également au sens de l'inscription du politique dans l'horizon d'une liberté réciproque et de la constitution d'un « nous » qui maximalise la puissance de tout un chacun? De même, bien des candidats se sont appuyés sur l'argument de Spinoza en faveur de la liberté de penser et de juger de tout citoyen, une liberté irréductible, sans bien voir que si cette liberté particulière devait rester inaliénable, elle ne faisait pas, pour autant, le tout de la liberté, comme enjeu essentiel de la politique étatiste. Peu de candidats ont ainsi souligné que, selon Spinoza, cette liberté de penser et de juger de tout individu, à laquelle il ne peut ni ne doit renoncer, était clairement dissociée d'une liberté d'agir qui leur était retirée individuellement, conditionnée à des règles strictes, pour autant que tout un chacun doit obéissance aux décisions de l'instance souveraine, laquelle, précisons-le (tant le sens de ce terme était manqué dans de nombreuses dissertations), ne renvoie pas à la désignation d'un roi, voire d'un chef, mais à la signification du pouvoir décisionnaire, qui peut fort bien renvoyer à un pouvoir collectif. De tels aveuglements tenaient autant à une étude superficielle de l'œuvre qu'au préjugé d'une uniformité de formes et de degrés de société démocratique. Le modèle de démocratie, tel que les Grecs d'Éschyle l'entendent est très différent de celui recommandé par Spinoza, comme encore de tous ceux de notre monde contemporain. Faire l'amalgame est facile, mais fort peu pertinent. Sans compter que si la société démocratique est l'idéal du politique, elle n'est pas pour autant la solution de toutes les difficultés inhérentes aux rapports entre individu et société. Réfléchir est indissociable de la pratique d'un sens de la nuance et de la mesure. L'épreuve invite au rapprochement des œuvres, mais cela n'empêche pas, bien au contraire, une contextualisation des textes, ce qui aurait ici évité bien des lectures simplistes et décevantes. Le jury a déjà, par le passé, eu l'occasion de souligner que les textes littéraires et philosophiques ne sont pas des objets clos et qu'on doit les lire comme faisant partie de réalités socio-historiques complexes. Pour réussir brillamment l'épreuve, il s'agit moins de faire preuve d'érudition que de conjuguer des connaissances acquises lors de la préparation avec un sens aiguisé du jugement.

Enfin, revenons-y pour conclure, il convient de souligner qu'un travail dissertatif ne peut déployer une argumentation que selon une expression littéraire correcte. Certaines dissertations ont brillé par leur obscurité, leur illisibilité grammaticale ou littérale. Faut-il rappeler aux candidats que cette épreuve est une épreuve littéraire où les différentes qualités de bien penser et de bien écrire sont, à juste titre, conjointement requises ? S'il faut davantage que bien écrire pour bien penser, l'inverse est aussi vrai : il faut davantage que bien penser pour bien écrire.

Fort heureusement, un nombre notable de candidats ont fait preuve d'excellence en tentant de relever ces défis et, sinon à toujours réussir complètement l'épreuve, du moins à en tenter véritablement l'expérience, ce qui est toujours valorisé par le jury. Un nombre non négligeable de travaux présentés parviennent ainsi à atteindre un niveau tout à fait convenable et le jury les en félicite. Il encourage les futurs candidats à bien se préparer et à s'essayer eux aussi à bien penser.